

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0029241

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	1257	Société :	187393
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	BOURICH Mohamed
Nom & Prénom :		Date de naissance :	
Bourich Mohamed		15.08.1950	
Adresse :		Rue Haj Fateh Rue 4 N° 15 El Oulfa Casablanca	
Tél. :		05 22 58 39 20 Total des frais engagés : 110,80 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :	Dr. BENJATE Mohamed Médecin Généraliste Lot Al Faraj Doha Imm. 19 Appt. 2 RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulfa Casablanca - Tél: 0522 65 00 18
Date de consultation :	27-11-2023
Nom et prénom du malade :	CHAABANE Khadij Age: 100
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie :	Arthrose ORL
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	ACCIDENT 19 DECEMBRE 2023
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.	
Fait à :	Casablanca Le : 18/12/2023
Signature de l'adhérent(e) :	

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21-11-2023			2000,00	Dr. BENTI AL MANSOUR Médecin Généraliste Lot. Al Farouq Doha - Qatar 19 April RDC Bd. 1st Floor Hay Outa Hamra - Tel: 1322 66 00 18

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
STEPHANIE L'ORÉAL PARIS	27/11/23	210,80
SPF:092030261		

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

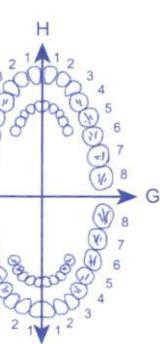
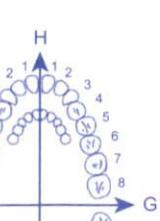
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن دشدا بالسضاء

طبب داخل، مستشفى الجديدة سابقا

طہبیت القدادیت الصلحۃ الکبیرۃ

الطب العام

PPV: 14DH00
PER: 09/26
LOT: M2947

Casablanca, le : 27-11-2023

الدار البيضاء . في:

~~La CHAABANE Khadija~~

~~14.05 - Doliprane 700 mg~~

~~PPV: 45DH80
PER: 05/26
LOT: M1826~~

~~10p x 20~~

~~Centos 10~~

~~10p k 20~~

~~10p 100~~

~~10p 50~~

~~21 45.80~~

~~21 LOT: 3897
PER: 10-25
P.P.V.: 111 DH 00~~

~~40.00~~

~~PPV 45DH80
PER 05/26
LOT 320119~~

~~Dr. BIZAIA A. Mohamed
Médecin Généraliste
Harrat Doha Bldm. 19 Appt. 2
Tél: 0522 65 00 18~~

~~جربة الفرج - الخضراء - العمارة 19 الشقة 12 - الحادي السفلي، شارع الليمون الملاج فاخ امتداد لالله - بساحة فندق 2019 الدار البيضاء
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm. 19, Appt N°2 RDC, Bd Lalmoun Hadj Fateh Extension Oufia, Lissache 20190 Casablanca
Tél.: 05 22 65 00 18~~

جزء الفرج - الضاحي - العمارة 19 - الشقة 102 - الطابق السادس - شارع الباشا الحاج فتحي امتداد لافنه - بيتا سفينة 20190 الدار البيضاء
Lot. AL FARAH - Addoba, Imrin 14, Apt N°2 RDC, Bd.Lalmoun-Hadj Fateh Extension Guelia Lissasta 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18